



Syndicat Pénitentiaire des Surveillants

et Surveillants Brigadiers Non-Gradés



"LE S.P.S AU SENAT DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LE RENSEIGNEMENT"

Le jeudi 7 mai 2015 à 12h00, M. Pascal Goulard, M. Joseph Paoli, Délégués Régionaux SPS et M. Matthieu Hérouart secrétaire SPS, représentants le Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants, ont été entendus au Sénat dans le cadre de la loi sur le renseignement.

La loi sur le renseignement, adoptée le mardi 5 mai 2015 à l'Assemblée Nationale, prévoit d'intégrer l'administration pénitentiaire à la "communauté du renseignement". Ce texte de loi se veut notamment de doter les surveillants de prison de moyens techniques étendus pour capter les communications électroniques et les échanges des détenus. L'administration pénitentiaire pourra utiliser des mesures de détection, brouillage et interruption pour lutter contre les téléphones portables ou même contrôler les ordinateurs des personnes détenues. Dans le cadre de ce dispositif, les surveillants pourraient ainsi recueillir et transmettre des informations dites sensibles. D'autre part, cette loi devrait permettre "aux services de renseignement de l'administration pénitentiaire" de recourir notamment aux techniques de recueil tels que les écoutes des portables ou la sonorisation des cellules.

Notre syndicat a porté à la connaissance de M. Philippe Bas, rapporteur de la Commission des Loi au Sénat les observations quant à cette loi, récemment adoptée, relative au renseignement au sein de l'administration pénitentiaire.

Après avoir étudié au préalable les grandes lignes de ce texte, nous avons exposé verbalement les problématiques générales quant au "renseignement" en détention. In fine, notre organisation syndicale SPS a proposé des pistes de réflexions quant aux modalités de mise en oeuvre qui restent encore à déterminer, dans l'intérêt des surveillants, dans un souci de sécurité et d'efficacité.

A l'issue de notre entretien, notre syndicat SPS a remis à M. Philippe Bas un rapport détaillé s'appuyant sur une base de travail cohérente et proche du terrain, mettant en exergue les problématiques et les contraintes relatives à notre profession dans le cadre de la loi sur le renseignement.

Les changements politiques imposés sont venus quelques peu influencer sur les conditions de travail et par la force des choses ont rendu difficile les missions de base des surveillants pénitentiaires. Aujourd'hui l'accent est posé sur le "renseignement" en vue de lutter contre la criminalité sous toutes ses formes et en tous lieux. Nous connaissons depuis de nombreuses années la problématique et les difficultés du recueil et de la remontée des informations en milieu carcéral. Les surveillants pénitentiaires se sont toujours adaptés au fur et à mesure des évolutions et des événements. La mesure de nos missions actuelles et futures se doit donc d'être prise en compte. Il faut réellement prendre en charge les détenus particuliers dits "à risques" qui deviennent à court terme nuisibles pour la détention et au final pour la société.

Nous avons insisté sur le fait que des postes ne sont pas occupés afin de réaliser des économies de personnels et d'heures supplémentaires. Dans ces conditions, l'insécurité est grandissante et ne peut être jugulée. Il faut redonner du crédit aux surveillants pénitentiaires qui ne doivent pas être écarté de ce combat national...

Les Règles Européennes et les diverses lois mises en oeuvre en faveur de la population pénale sont parfois en contradiction avec nos obligations et nos missions de sécurité. La recherche du renseignement en détention est une alternative qui prend alors toute sa dimension.

Les surveillants ont forcément un rôle prépondérant dans ces missions de renseignements, sous certaines conditions et limites qu'il faudra déterminer, afin d'appréhender toutes difficultés éventuelles relatives à ces nouvelles fonctions. Nous écarter de ce sujet, c'est renoncer à la reconnaissance et à la valorisation de notre profession...

Le 9 mai 2015, le Bureau Central National

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr/> E-Mail : spsnongrades@hotmail.com